

La page des élus de l'opposition Décembre 2023

• Épicerie

Après 4 longs mois d'attente, l'épicerie de Saint Dizier vient enfin de rouvrir ses portes, agrémentée d'un bar et de nombreux autres services. Le centre commercial trouve ainsi sa configuration telle que prévue par la municipalité précédente et qui, faute de candidats, n'avait pu être réalisée.

En presque 4 ans, malgré toutes les difficultés rencontrées, la régie a permis les conditions de cette évolution.

Nous souhaitons aux repreneurs de réussir dans leur entreprise et à Jean Pierre et Claudine de s'épanouir dans leur nouvelle vie.

• Plan d'eau

La 2ème tranche des travaux du plan d'eau est achevée, dans le strict respect du projet approuvé en 2018. Les curieux qui se sont approchés du site ont pu voir à quel point il est bouleversé. Les travaux se termineront en septembre 2024. Il est impératif de prévoir dès maintenant la réhabilitation et les aménagements des abords du plan d'eau reconfiguré et du camping, en concertation avec la population et les associations locales.

• Chaufferie bois

Même si le climat se réchauffe, nous avons encore besoin de chauffer les locaux municipaux en hiver. C'est pourquoi la reprise du projet de chaufferie bois, ébauché en 2018, est la bienvenue. En effet les chaudières fioul de l'école et la mairie à Saint Dizier sont à bout de souffle. Sans parler de l'utilisation d'une énergie obsolète. De plus, la période est propice, avec la mise en place de subventions et d'aides pour les économies d'énergies.

• Éclairage Public

Toujours dans le cadre des économies d'énergie, la coupure de l'éclairage public une partie de la nuit a permis des économies substantielles, malgré l'augmentation du prix de l'électricité. Une autre piste d'économie est la mise en place de lampes basse consommation. À notre sens, après le quartier de la gare, il faut continuer la rénovation de l'éclairage public, d'autant plus que le Syndicat Des Energies de la Creuse prend en charge une grande partie de ces travaux.

• Des projets à foison

Tout cela nous amène à parler des projets éoliens et photovoltaïques dans la commune. Devons-nous laisser tous ces projets se développer de façon chaotique ? Pour l'instant le conseil municipal est dans l'indécision...

Mais au cours de la dernière réunion du conseil municipal, 6 conseillers se sont prononcés pour un projet de parc photovoltaïque de 40 ha (23280 panneaux solaires installés sur des terres agricoles), 5 contre et 4 abstentions. Les communes de Janaillat et Augères ont, quant à elles, votées contre.

• La communauté de communes

D'ici 3 ans, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sera mis en place. La distribution de l'eau, l'assainissement collectif seront transférés obligatoirement à la com-com. Début 2024, le SPANC, déjà compétence intercommunautaire, est transféré à EVOLIS. Une nouvelle réglementation pour le ramassage des ordures ménagères mettra en place la taxation à l'enlèvement (on payera aux sacs ramassés). Nous nous devons d'être vigilants sur tous ces transferts de compétences et rester soucieux des intérêts de nos concitoyens.